

ARC N° 13  
du 7 SEP 2016  
conservato-  
2° Bureau

## PROCES VERBAL D'APPOSITION DE PLACARDS

L'an deux mille Seize,

Et le VINGT NEUF SEPTEMBRE à QUATRE HEURES

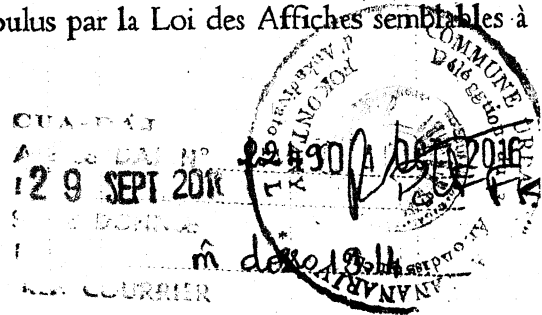
A la requête de Monsieur RANARISON Tsiriniaina Tsilavo, demeurant actuellement au lot II J 139 Ambohijatovo Ivandry Antananarivo, y élisant domicile ;

J'ai, Maître RABEARISOA Ndandison, Huissier de Justice près les Cour et Tribunaux d'Antananarivo, exerçant à Behoririka, Lot IVG 64, Antananarivo, inscrit au Tableau de la CHAMBRE NATIONALE DES HUISSIERS DE JUSTICE ET COMMISSAIRES PRISEUR DE MADAGASCAR le 03 Septembre 2010, soussigné ;

En application des Articles 514 et 515 du Code de Procédure Civile ;

Certifié avoir ce jour fait apposer à tous les endroits voulus par la Loi des Affiches semblables à celle annexée au présent :

- 01 placard aux propriétés saisies ;
- 01 placard au Bureau du Fokontany Ankadivato ;
- 01 placard au lieu de marché le plus voisin ;
- 01 placard au bureau de la Commune Urbaine d'Antananarivo ;
- 01 placard au Bureau du District d'Antananarivo ;
- 01 placard au Bureau de la Conservation foncière d'Antananarivo ville ;
- 01 placard au Tribunal de Première Instance d'Antananarivo ;
- 04 placards dans les rues et endroits autorisés par la Loi ;



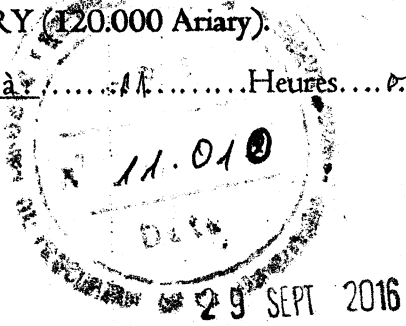
Des Affiches annonçant la vente aux enchères publiques sur saisie immobilière au plus offrant et dernière enchérisseur le MERCREDI DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE (19 Octobre 2016) (REPORT) à partir de DIX HEURES DU MATIN (10 heures du matin), à l'audience des criées du Tribunal de Première Instance d'Antananarivo, au Palais de Justice, salle N° 07, des propriétés ci après :

A/ «HENRI JOSE» titre n° ~~21096-A~~, sise à Ankadivato, canton de Faravohitra, Tananarive Ville, d'une superficie de 06 Ares 86 Centiares (06 A 86 Ca) sur la mise a prix de QUATRE CENT CINQ MILLIONS ARIARY (405.000.000 Ariary).

B/ «HELOISE» titre n° ~~38780-A~~, sise à Ankadivato, Antananarivo, d'une superficie de 07 Ares 32 Centiares (07 A 32 Ca) sur la mise a prix de CENT QUATRE VINGT DIX MILLIONS ARIARY (190.000.000 Ariary).

La présente PROCES VERBAL sera visé conformément à la Loi par le Maire de la Commune Urbaine d'Antananarivo, pour servir et valoir ce que de droit dont le coût est de : CENT VINGT MILLE ARIARY (120.000 Ariary).

CLOS à 11 Heures 00 minutes 00 de 10.



L'Huissier de justice

*[Signature]*

\*RABEARISOA Ndandison

